

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-1/11

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Aménagement numérique de la Seine-et-Marne : avenant N° 4 à la D.S.P.

Dans le contrat de Délégation de Service Public (D.S.P.) de mise à disposition du réseau départemental de communications électroniques, signé en novembre 2006, il est prévu de faire évoluer cette D.S.P en tant que nécessaire. Un quatrième avenant est donc proposé, celui-ci ayant pour objectifs :

- la modification de l'article concernant les pénalités pour les clients inéligibles ;
- la modification du catalogue de services et des tarifs associés ;
- la modification du planning du programme des extensions de l'avenant n° 3 et des modalités de versement de la subvention afférente ;
- la précision concernant l'ordre hiérarchique des technologies à mettre en place dans les zones blanches de l'ADSL.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 1/03 en date du 20 octobre 2006, relative à la création de la Délégation de Service Public,

VU la délibération du Conseil général n° 1/10 en date du 29 juin 2007, relative à l'avenant n° 1,

VU la délibération du Conseil général n° 1/05 en date du 22 février 2008, relative à l'avenant n° 2,

VU la délibération du Conseil général n° 1/02 en date du 29 mai 2009, relative à l'avenant n° 3,

VU le rapport du Président du Conseil général,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant n° 4 à la Délégation de Service Public de mise à disposition du réseau départemental de communications électroniques de Seine-et-Marne, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet d'avenant au nom du Département, avec la société SEM@FOR77.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ